

	Barré Hervé : Né le 3-10-1850 à Briec ; 1876, prêtre et vicaire à Gouesnou ; 1894, recteur de Clohars-Fouesnant ; 1903, recteur de Peumerit ; 1909, aumônier de Saint-Jacques Lézérazien à Guiclan ; décédé le 5-01-1913. Étude : <i>Semaine religieuse de Quimper et Léon</i>, 1913 p. 40.
--	---

GUICLAN -

Le dernier numéro de la *Semaine religieuse* annonçait à ses lecteurs le décès de *M. Barré, aumônier de Saint-Jacques de Lézérazien*. Depuis quelques mois, M. Barré luttait courageusement contre la maladie. Lorsqu'il eut perdu tout espoir de retrouver la santé, il fit généreusement le sacrifice de sa vie et se prépara à paraître devant Dieu. Il mourut le dimanche matin 3 Janvier. MM. les directeurs de Saint-Jacques, qui lui avaient été si dévoués pendant sa maladie, l'assistèrent dans ses derniers moments.

Né à Briec-de-l'Odét, le 3 Octobre 1850, M. Hervé-Pierre Barré fut ordonné le 10 Août 1876, nommé vicaire à Gouesnou le 24 Octobre 1876, recteur de Clohars-Fouesnant le 14 Décembre 1894 et de Peumerit le 23 Mars 1903. Chassé de ce dernier poste par la persécution, il devint aumônier de Saint-Jacques de Lézérazien le 1er Mai 1909.

On gardera pieusement son souvenir dans ces paroisses et, particulièrement, dans le quartier de Saint-Jacques où il s'est dépensé avec tant de zèle. Il s'occupait très sérieusement des enfants de ce quartier ; les petites filles de l'école chrétienne de Saint-Jacques, en particulier, sont de vrais modèles. Tant qu'il a pu, il réunissait régulièrement les Tertiaires de Marie-Admirable et les Enfants de Marie ; deux institutions qui sont érigées à Saint-Jacques de longue date et qu'il avait entrepris de réorganiser. Enfin, et surtout, de son temps, les hommes ont pris l'habitude de s'approcher des sacrements beaucoup plus souvent.

Sur sa demande expresse, il a été inhumé dans le cimetière de Guiclan. C'est là que les habitants de son quartier de Saint-Jacques viendront prier pour celui qu'ils estimaient si grandement pour sa discrétion, sa bonté et sa piété.

Semaine Religieuse de Quimper et Léon, 17/01/1913 p. 40.